

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2025**

## **V – FINANCES**

### **Rapport n°1 : Attributions de compensation – Année 2025**

Madame la Présidente indique que le montant de l'attribution de compensation pour 2025 s'élève à 897 234,26 € selon la répartition indiquée dans la délibération ci-jointe.

Les modalités d'appel de la recette ou du versement y sont également précisées.